

## **Associations : ouverture des demandes de subventions**

Les dossier sont à déposer jusqu'au 31 octobre

La ville de Sevran accompagne chaque année un large réseau d'associations locales à travers différents dispositifs : subventions financières, mise à disposition de locaux municipaux, prêt de matériel et accompagnement dans le montage de projets. Cet engagement témoigne de la volonté municipale de soutenir la vitalité du tissu associatif, moteur essentiel du lien social et de la participation citoyenne sur le territoire.

Les subventions aux associations par la ville s'élèvent à 2 millions d'euros environ par an. A cela s'ajoute les "subventions indirectes" que sont les prêts de salle, de mobilier, de moyens humains à hauteur de 2 millions d'euros aussi.

À télécharger

[formulaire\\_2026\\_pdf.pdf](#) (.pdf - 179.63 Ko)

## **Direction des Relations publiques / Vie associative**

[Administration](#)

[Archives Sevran](#)

Email

vie-asso@ville-sevran.fr

Téléphone

[01 41 52 49 26](#)

Adresse

26-28 rue Becquerel

93270 SEVRAN

France

Horaires : Lundi au vendredi midi de 8h15 à 12h et 13h à 17h15 / Vendredi de 8h15 à 12h30

**48.943833, 2.527128**

Publié le 09 octobre 2025